



Appel à projets de doctorant·es 2026

Dossiers à déposer avant le 12 janvier 2026 à midi (heure française) :

Boîte de dépôt

ArTeC soutient les doctorant.es des campus des universités Paris 8 et Paris Nanterre en les aidant à monter des projets portant sur des thématiques qui croisent les arts, les technologies, le numérique, les médiations humaines et la création, qui s'inscrivent dans au moins l'un des trois axes de recherche ci-dessous :

- La création comme activité de recherche
- Les nouveaux modes d'écritures et de publications
- Technologies et médiations humaines

L'appel à projets se divise en deux axes :

- **Appel à projets collaboratifs (événements ou publications scientifiques) : pages 2-4**
- **Appel à projets de création (solo ou collaboratifs) : pages 5-7.**

I. Appel à projets collaboratifs

Conditions d'éligibilité

Les projets proposés devront réunir **au moins trois collaborateurs.rice.s**, dont au minimum deux seront des doctorant.es issu.es de deux équipes de recherche différentes affiliées à l'EUR ArTeC et inscrit.es dans une École doctorale également membre de l'EUR (voir les listes page 11 du présent appel).

Un plus grand nombre de participant.es augmentera les chances pour le projet d'être financé, mais l'implication concrète de chaque participant.es devra être explicitée.

Les sommes demandées devront servir à financer des événements ou des publications scientifiques accessibles au public.

L'aide peut être demandée plusieurs fois au cours du doctorat.

Valorisation

Toute production réalisée dans le cadre de l'appel (vidéos, publications, audios, photos, podcasts...) devra être transmise à Mme Aline Benchemhoun, chargée de valorisation : aline.benchemhoun@eur-artec.fr

Il est impératif d'entrer en lien avec Mme Benchemhoun pour discuter en amont des formats à transmettre (la production / l'œuvre, ou sa captation dans le cas d'un spectacle) et des éventuels besoins en matière de captation, communication, etc.

En fonction des droits d'auteur qui s'appliquent, la création sera diffusée lors des Rencontres ArTeC et/ou sur le site web d'ArTeC, et/ou les chaînes Vimeo ou Soundcloud d'ArTeC.

Chaque projet doit obligatoirement mentionner le logo d'ArTeC et celui des investissements d'avenir sur tout support de diffusion, de publication et/ou création ainsi que la mention obligatoire : "ce travail a bénéficié d'une aide de l'État gérée par l'Agence Nationale de la Recherche au titre du Programme d'Investissements d'Avenir portant la référence ANR-17-EURE-0008".

Montants

Les financements demandés pour chaque projet collaboratif ne peuvent pas excéder 2.000,00 € (deux mille euros).

Les dépenses devront être engagées en 2026, avant la clôture budgétaire de mi-octobre. Aucune somme ne sera reportée en 2027.

Modalités de candidature :



Le formulaire ci-dessous doit être déposé dûment rempli sur [cette boîte de dépôt](#) **avant le 12 janvier 2026 à midi, heure française.**

Formulaire à renseigner (projets collaboratifs)

Titre du projet collaboratif :

Axe(s) d'ArTeC dans lequel s'inscrit le projet collaboratif (*souligner les choix*) :

Axe 1 : La création comme activité de recherche

Axe 2 : Nouveaux modes d'écritures et de publications

Axe 3 : Technologies et médiations humaines

Doctorant.e responsable du projet collaboratif :

Prénom et nom :

Équipe:

Titre de la thèse :

Année d'inscription :

Adresse courriel :

N° de téléphone :



Descriptif du projet collaboratif (*une page maximum*) :

Cinq références bibliographiques :

Activité proposée au financement (*1/2 page maximum*) :

Budget des dépenses prévues (Il est possible de joindre un fichier Excel.)

Pour construire le budget, il est important de noter les éléments suivants :

- Pour vérifier que votre demande est éligible, vous êtes fortement incités à la faire valider par l'équipe administrative en amont du dépôt du projet pour échanger sur sa construction budgétaire.
- Chaque dépense sera engagée par **l'équipe ArTeC (avant mi-octobre 2025).**
- Chaque devis devra être détaillé, et aucun devis supérieur à 2.500,00 € (deux mille cinq cent euros) ne pourra être engagé. Pour des dépenses supérieures, il conviendra de fournir plusieurs devis distincts.
- **Aucun versement direct de la somme attribuée aux porteur.ses de projet ne sera effectué.**
- Avant d'engager une dépense, il est impératif vérifier sa compatibilité avec les règles universitaires auprès de l'équipe opérationnelle d'ArTeC.
- Merci de préciser les co-financements éventuels.

Dépenses éligibles

- Prestations de service sur facture (max. 2500,00 euros par devis)
- Personnel (préciser le statut de la personne et le type d'emploi – quotité de temps, longueur du contrat, vacations/CDD/intermittence/droits d'auteur.ice, etc.)
- Stages (fonctionnement)
- Achat de matériel (seulement si le matériel ne peut être prêté par ArTeC), à restituer en fin de projet

Dépenses non éligibles

- ArTeC n'est pas autorisée à prendre en charge les cachets d'intermittent.es du cinéma
- Supports de communication
- Petit matériel (papeterie, fournitures)
- Impressions pouvant être réalisées dans les services de reprographie des universités (prendre contact avec l'équipe)
- Matériel technique pouvant être emprunté à ArTeC (prendre contact avec l'équipe pour en vérifier la disponibilité).
- Tous les frais de mission ne sont pas éligibles : merci de vous rapprocher de l'équipe administrative d'ArTeC pour vous en assurer.

Autres doctorant.es participant au projet collaboratif :

Prénom et nom :

Équipe :

Titre de la thèse :

Année d'inscription :

Prénom et nom :

Équipe :

Titre de la thèse :

Année d'inscription :

(ajouter autant de rubriques qu'il y a de collaborateurs)

Autres participant.e.s au projet collaboratif :

Prénom et nom :

Équipe :

Titre de la thèse :

Année d'inscription :

Prénom et nom :

Équipe :

Titre de la thèse :

Année d'inscription :

(ajouter autant de rubriques qu'il y a de collaborateurs)

II. Aide à la création doctorale

Conditions d'éligibilité

Les projets proposés devront être portés par au moins un.e doctorant.e issu.e d'une équipe de recherche associée à l'EUR ArTeC et inscrit.e dans une École doctorale également membre de l'EUR.

En cas de co-direction, l'établissement principal de rattachement devra impérativement être membre du Consortium de l'EUR.

Les projets peuvent être co-portés par deux ou plusieurs doctorant.es mais ce n'est pas obligatoire.
La liste des équipes et ED est disponible ci-dessous, p.11.

Les sommes demandées doivent servir à financer des projets de création qui s'inscrivent dans le cadre d'un projet doctoral.

Un court bilan de projet pourra être demandé en fin d'année civile.

L'aide ne pourra être attribuée qu'une seule fois au cours du doctorat.

NB : Pour information, certaines écoles doctorales peuvent parfois financer des activités de recherche-crédation. Nous vous invitons donc à vous rapprocher en parallèle des structures qui accueillent vos thèses pour solliciter un éventuel co-financement de votre projet.

Montants

Les financements demandés pour chaque projet de création ne peuvent pas excéder 4.000,00 euros.

Les dépenses doivent être engagées en 2026, avant la clôture budgétaire prévue mi-octobre. Aucune somme ne sera reportée en 2027.

Valorisation

Toute production réalisée dans le cadre de l'appel (vidéos, publications, audios, photos, podcasts...) devra être envoyée à Mme Aline Benchemhoun, chargée de valorisation : aline.benchemhoun@eur-artec.fr

Il est impératif d'entrer en lien avec Mme Benchemhoun pour discuter en amont des formats à transmettre (la production / l'œuvre, ou sa captation dans le cas d'un spectacle) et des éventuels besoins en matière de captation, communication, etc.

En fonction des droits d'auteur, la création sera diffusée lors des Rencontres ArTeC et/ou sur le site web d'ArTeC, et/ou les chaînes Vimeo ou Soundcloud d'ArTeC.

Chaque projet doit obligatoirement mentionner le logo d'ArTeC et celui des investissements d'avenir sur tout support de diffusion, de publication et/ou création ainsi que la mention obligatoire : "ce travail



a bénéficié d'une aide de l'État gérée par l'Agence Nationale de la Recherche au titre du Programme d'Investissements d'Avenir portant la référence ANR-17-EURE-0008".

Modalités de candidature :

Le formulaire ci-dessous doit être déposé dûment rempli sur cette boîte de dépôt **avant le 12 janvier 2026 à midi (heure française)**, accompagné d'une lettre d'accord de votre directrice ou directeur de thèse qui atteste de votre inscription principale dans une École doctorale membre de l'EUR. Tout dossier incomplet sera considéré éligible.

Formulaire à renseigner (projets de création)

Titre du projet de création :

Axe(s) d'ArTeC dans lequel s'inscrit le projet (souligner les choix)

Axe 1 : La création comme activité de recherche

Axe 2 : Nouveaux modes d'écritures et de publications

Axe 3 : Technologies et médiations humaines

Doctorant.e responsable du projet :

Prénom et nom :

Équipe :

Titre de la thèse :

Directeur·rice de la thèse :

Année d'inscription :

Adresse courriel :

N° de téléphone :

Descriptif du projet (une page maximum) :

Fiche technique (1/2 page maximum. ex : besoins techniques et matériels, données techniques de la production ou de l'œuvre envisagée/en cours de production, personnes impliquées, etc.) :

Activité proposée au financement (état d'avancement du projet, étapes du travail et réalisations qui seront financées par l'aide, etc. 1/2 page maximum.) :

Budget des dépenses prévues (il est possible de joindre un fichier Excel.)

Pour construire le budget, il est important de noter les éléments suivants :

- Vous êtes fortement incités à contacter l'équipe en amont du dépôt du projet pour échanger sur la construction du budget.
- Chaque dépense sera engagée par **l'équipe ArTeC (avant mi-octobre 2026).**
- Chaque devis devra être détaillé, et aucun devis supérieur à 2500,00 euros ne pourra être engagé. (Pour des dépenses supérieures, fournir plusieurs devis distincts.)
- **Aucun versement direct, total ou partiel, de la somme attribuée aux porteur.ses de projet ne sera effectué, ce qui élimine de fait toute rémunération du porteur ;**
- Avant d'engager une dépense, il faudra vérifier sa compatibilité avec les règles universitaires auprès de l'équipe administrative d'ArTeC.

- Merci de préciser les co-financements éventuels.

Dépenses éligibles

- Prestations de service sur facture (max. 2500,00 euros par devis)
- Personnel (préciser le statut de la personne et le type d'emploi – quotité de temps, longueur du contrat, vacations/CDD/intermittence/droits d'auteur.rice, etc.)
- Stages (fonctionnement)
- Achat de matériel (si le matériel ne peut être prêté par ArTeC), à restituer en fin de projet

Dépenses non éligibles

- ArTeC n'est pas autorisée à prendre en charge les cachets d'intermittent.es du cinéma
- Supports de communication (prendre contact avec l'équipe)
- Hébergement de plus de 3 nuitées ;
- Repas ;
- Petit matériel (papeterie, fournitures)
- Impressions pouvant être réalisées dans les services de reprographie des universités (prendre contact avec l'équipe)
- Matériel technique pouvant être emprunté à ArTeC (prendre contact impérativement avec l'équipe en amont du dépôt du projet)

Autres doctorant.es participant au projet, le cas échéant :

Prénom et nom :

Équipe :

Titre de la thèse :

Année d'inscription :

(ajouter autant de rubriques qu'il y a de collaborateurs)

Autres participant.e.s au projet collaboratif, le cas échéant :

Prénom et nom :

Équipe :

Titre de la thèse :

Année d'inscription :

(ajouter autant de rubriques qu'il y a de collaborateurs)

Liste des équipes de recherches membres de l'EUR ArTeC

- Histoire des Arts et des Représentations, HAR (EA 4414)
- Arts des Images & Art Contemporain, AIAC (EA 4010)
- Esthétique, musicologie, danse et création musicale MUSIDANSE (EA 1572)
- Scènes du monde, création, savoirs critiques (EA 1573)
- Laboratoire Paragraphe (EA 349)
- Laboratoire d'études et de recherche sur les logiques contemporaines de la philosophie, LLCP (EA 4008)
- Laboratoire d'Études Romanes LER (EA4385)
- Cognition Humaine et Artificielle, CHArt (EA 4004)
- Structures Formelles du Langage, SFL (UMR 7023)
- Centre de Recherches Sociologiques et Politiques de Paris, CRESPPA (UMR 7217)
- Laboratoire d'Études de Genre et de Sexualité, LEGS (UMR 8238)
- Transferts critiques et dynamique des savoirs, TransCrit (EA 1569)
- Littérature et Histoires, Esthétique, LHE (EA 7322)
- Laboratoire Parisien de Psychologie Sociale, LAPPS (EA 4386)
- Esthétique, sciences et technologies du cinéma et de l'audiovisuel (EA 2302)
- Centre d'études sur les médias, les technologies et l'internationalisation, CEMTI (EA 3388)
- Dispositifs d'Information et de Communication à l'Ère Numérique - Paris Ile de France, DICEN-IdF (EA 7339)
- Institut de Recherches Philosophiques, IRePh (EA 373)
- Laboratoire Énergétique Mécanique Électromagnétisme, LEME (EA 4416)
- Centre de recherches anglophones CREA (EA 370)
- Études romanes (EA369)
- Centre de Recherche en Littérature et Poétiques comparées, LIPO (EA3931)
- Centre des Sciences des littératures en langue Française, CSLF (EA 1586)
- Laboratoire d'Intelligence Artificielle et Sémantique des Données (LIASD)
- Institut d'histoire du temps présent (IHTP, UMR 8244)
- Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative (LESC, UMR 7186)
- Laboratoire de sociologie, philosophie, et anthropologie politiques (Sophiapol, EA 3932)
- Laboratoire Architecture Ville Urbanisme Environnement (LAVUE, UMR 7218)
- Centre d'histoire des sociétés médiévales et modernes (MéMo , université Paris Nanterre)

Liste des Écoles doctorales affiliées à ArTeC

- École doctorale Lettres, Langues, Spectacles LLS (ED 138)
- École doctorale Connaissance, Langage, Modélisation (CLM) (ED 139)
- École Doctorale cognition, langage, interaction CLI (ED 224)
- École Doctorale Esthétique, Sciences et Technologies des Arts EDESTA (ED 159)
- École Doctorale Pratiques et théories du sens PTS (ED 31)
- École Doctorale Sciences Sociales (ED 401)
- École Doctorale Espaces, Temps, Cultures (ETC) (ED 395)